

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **HOLDTUB**

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

Adresse : Dreve Richelle

N° : 161

Boîte : 19

Code postal : 1410

Commune : Waterloo

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Hainaut, division Charleroi

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0820.157.863

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

24-12-2021

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en **EURO** approuvés par l'assemblée générale du **29-06-2023**

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2022

au

31-12-2022

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2021

au

31-12-2021

Les montants relatifs à l'exercice précédent ne sont pas identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-app 6.1, C-app 6.2.1, C-app 6.2.2, C-app 6.2.3, C-app 6.2.4, C-app 6.2.5, C-app 6.3.2, C-app 6.3.3, C-app 6.3.4, C-app 6.3.5, C-app 6.4.1, C-app 6.4.2, C-app 6.4.3, C-app 6.5.1, C-app 6.5.2, C-app 6.6, C-app 6.7.2, C-app 6.8, C-app 6.11, C-app 6.12, C-app 6.14, C-app 6.17, C-app 6.18.2, C-app 6.20, C-app 9, C-app 10, C-app 11, C-app 12, C-app 13, C-app 14, C-app 15

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

Absolute Consulting SRL

0895690971

Rue Queewee 72

6230 Pont-à-Celles

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-12-17

Fin de mandat :

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

Beguín Olivier

Rue Notre Dame des Graces 52

6230 Pont-à-Celles

BELGIQUE

FAO Management SRL

0676589549

Avenue des Grands Prix 80

1150 Woluwe-Saint-Pierre

BELGIQUE

Début de mandat : 2017-11-23

Fin de mandat : 2022-06-24

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

Vrancken Nadia

Avenue des Grands Prix 80

1150 Woluwe-Saint-Pierre

BELGIQUE

Keystone SRL

0544558196

Avenue Cardinal Micara 3

1160 Auderghem

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-12-17

Fin de mandat :

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

Rihoux Thomas

Avenue Cardinal Micara 3

1160 Auderghem

BELGIQUE

M&P Properties SRL

0887715195

AVENUE DES PATURINS 2

1180 Uccle

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-01-20

Fin de mandat :

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

Parmentier Luc

AVENUE DES PATURINS 2

1180 Uccle

BELGIQUE

Xavier Pierlet SRL

0816570843

Avenue des 7 Bonniers 182

1190 Forest

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-12-17

Fin de mandat :

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

Pierlet Xavier

Avenue des 7 Bonniers 182

1190 Forest

BELGIQUE

CHRISTOPHE REMON & CO SRL (B00611)

0877204454

Rue du Réemploi 2

5020 Suarlée

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-06-30

Fin de mandat : 2025-06-27

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

Remon Chhristophe (a01787)

Rue de Réemploi 2

5020 Suarlée

BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT				
ACTIFS IMMOBILISÉS				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains et constructions		22	2.254.637	
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	413.932	65.227
Immobilisations financières				
Entreprises liées				
Participations		280		
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation				
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières				
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		
		21/28	<u>2.668.569</u>	<u>65.227</u>
		22/27	<u>2.668.569</u>	<u>65.227</u>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	110.810	61.001
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	29.448	168
Créances commerciales		40	175	168
Autres créances		41	29.272	
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	81.363	60.833
Comptes de régularisation	6.6	490/1		
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	2.779.379	126.229

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>35.864</u>	<u>58.067</u>
Apport	6.7.1	10/11	8.060	6.200
Disponible		110		
Indisponible		111	8.060	6.200
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13		1.860
Réserves indisponibles		130/1		1.860
Réserves statutairement indisponibles		1311		1.860
Acquisitions d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	27.804	50.007
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
Impôts différés		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	2.743.515	68.162
Dettes à plus d'un an	6.9	17	2.579.129	
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	2.579.129	
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	164.386	68.162
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	164.386	15.833
Fournisseurs		440/4	164.386	15.833
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45		24.931
Impôts		450/3		24.931
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48		27.398
Comptes de régularisation	6.9	492/3		
TOTAL DU PASSIF		10/49	2.779.379	126.229

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A		
Chiffre d'affaires	6.10	70		
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74		
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
Coût des ventes et des prestations		60/66A	21.678	16.462
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609		
Services et biens divers		61	6.925	16.462
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10 62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10 631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10 635/8		
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	14.753	
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	-21.678	-16.462

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B		65.955
Produits financiers récurrents		75		65.955
Produits des immobilisations financières		750		65.955
Produits des actifs circulants		751		
Autres produits financiers	6.11	752/9		
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
		65/66B	553	178
Charges financières				
Charges financières récurrentes	6.11	65	553	178
Charges des dettes		650		
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	553	178
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	-22.231	49.314
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13 67/77	-29	13.144
Impôts		670/3		13.189
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	29	45
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	-22.202	36.170
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-22.202	36.170

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	27.804	50.007
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	-22.202	36.170
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	50.007	13.837
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	27.804	50.007
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	2.254.637	
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	2.254.637	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actés	8271		
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	<u>2.254.637</u>	

IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Plus-values au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8196P	XXXXXXXXXX	65.227
8166	348.705	
8176		
(+)/(-) 8186		
8196	413.932	
8256P	XXXXXXXXXX	
8216		
8226		
8236		
(+)/(-) 8246		
8256		
8326P	XXXXXXXXXX	
8276		
8286		
8296		
8306		
(+)/(-) 8316		
8326		
(27)	413.932	

ETAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DE L'APPORT

Apport

Disponible au terme de l'exercice
 Disponible au terme de l'exercice
 Indisponible au terme de l'exercice
 Indisponible au terme de l'exercice

Capitaux propres apportés par les actionnaires

En espèces
 dont montant non libéré
 En nature
 dont montant non libéré

Modifications au cours de l'exercice

Actions nominatives
 Actions dématérialisées

Actions propres

Détenues par la société elle-même
 Nombre d'actions correspondantes
 Détenues par ses filiales
 Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
 Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant de l'apport
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
 Suite à l'exercice de droits de souscription
 Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant de l'apport
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Codes	Exercice	Exercice précédent
110P (110)	XXXXXXXXXX	
111P (111)	XXXXXXXXXX 8.060	6.200
8790 87901 8791 87911		

Codes	Montants	Nombre d'actions
8702 8703	XXXXXXXXXX XXXXXXXXXX	

Codes	Exercice
8722	
8732	
8740 8741 8742 8745 8746 8747	

Parts

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Autres dettes

Codes	Exercice
8801	
8811	
8821	
8831	
8841	
8851	
8861	
8871	
8881	
8891	
8901	
(42)	
8802	
8812	
8822	
8832	
8842	
8852	
8862	
8872	
8882	
8892	
8902	
8912	
8803	
8813	
8823	
8833	
8843	
8853	
8863	
8873	
8883	
8893	
8903	2.579.129
8913	2.579.129

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année**Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Autres dettes

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**Dettes ayant plus de 5 ans à courir**

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Autres dettes

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)**

Dettes fiscales échues

Dettes fiscales non échues

Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	
450	
9076	
9077	

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Exercice

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

Codes	Exercice	Exercice précédent
740		
9086		
9087		
9088		
620		
621		
622		
623		
624		

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112		
Reprises	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises	9116		
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	14.753	
Autres	641/8		
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		
Frais pour la société	617		

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	
9135	
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Autres latences actives

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)

Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	48.434	
9146	39.104	
9147		
9148		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES LIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Placements de trésorerie

Actions

Créances

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

Résultats financiers

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

Cessions d'actifs immobilisés

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)		
(280)		
9271		
9281		
9291		
9301		
9311		
9321		
9331		
9341		
9351	2.579.129	27.398
9361	2.579.129	
9371		27.398
9381		
9391		
9401		
9421		65.955
9431		
9441		
9461		
9471		
9481		
9491		

ENTREPRISES ASSOCIÉES**Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs**AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION****Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252		
9262		
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	1.900
95061	
95062	
95063	1.000
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)

La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 3:26, §2 et §3 du Code des sociétés et des associations
La société fait partie du périmètre de consolidation de la SA Fidagh (consortium groupe Fidagh).

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la société mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée :

FIDAGH
0430140659
Avenue J.Mermoz 1 4
6041 Gosselies
BELGIQUE

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la(des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*:

RÈGLES D'ÉVALUATION

REGLES D'EVALUATION

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'Arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

Table des Matières

BILAN

- *1 : Frais d'établissement
- *2 : Immobilisations corporelles
- *3 : Immobilisations financières
- *4 : Stocks, commandes en cours d'exécution et acomptes reçus
- *5 : Créances à un an au plus
- *6 : Placements de trésorerie et valeurs disponibles
- *7 : Comptes de régularisation
- *8 : Provisions pour risques et charges
- *9 : Dettes à plus d'un an et à un an au plus
- *10 : Conversion de postes en devises

COMPTE DE RESULTATS

- *1 : Revenus issus de la location d'actifs

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

BILAN

1 : Frais d'établissement

*Les frais de constitution et les frais d'augmentation de capital sont pris directement en charge durant l'exercice au cours duquel ils sont exposés.

2 : Immobilisations corporelles

Généralités

*Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition ou coût de revient, y compris les frais accessoires et la TVA non déductible.

Ne sont pas considérées comme immobilisations et seront donc prises en charge, les acquisitions de biens et aménagements dont le prix est inférieur à € 1.000 HTVA à l'exception du matériel informatique et audiovisuel et des licences informatiques qui seront portés directement à l'actif quel qu'en soit le montant. Les frais d'entretien et de réparation courants sont pris en charge durant l'exercice.

Terrains

*La valeur d'acquisition des terrains est constituée du prix d'achat du terrain et des frais accessoires tels que droits d'enregistrement, frais notariaux, coût des mesurages, indemnités éventuelles, commissions payées aux intermédiaires et TVA non déductible. La valeur d'acquisition est majorée du coût des aménagements (création de voiries, honoraires, frais d'études, etc.), démolitions et assainissements, y inclus les charges financières pour la période précédant la mise en état d'exploitation.

Amortissements et réductions de valeur

*Les amortissements des immobilisations dont la durée d'utilisation est limitée dans le temps sont calculés de façon linéaire, prorata temporis, à partir de la date de la facture. Les terrains ne sont pas amortis.

*Les durées et taux suivants sont appliqués :

DuréeTaux

- Immeubles neufs *20 ans5 %
- Aménagements locaux loués** 10 ans10 %
- Mobilier10 ans10 %
- Voitures5 ans20 %
- Matériel informatique3 ans33,33 %
- Logiciels informatiques5 ans20 %

*Le taux d'amortissement d'un immeuble usagé acquis est défini en fonction de la durée résiduelle économique de l'immeuble et approuvé par le Conseil d'administration.

** Pour les aménagements des locaux loués, il convient de prendre la durée résiduelle du bail si celle-ci est inférieure à 10 ans.

*Des amortissements complémentaires ou exceptionnels sont appliqués lorsque, en raison de leur altération ou de modifications de circonstances économiques, la valeur comptable dépasse la valeur d'utilisation pour l'entreprise. Lorsque ces amortissements complémentaires s'avèrent ne plus être justifiés, ils font l'objet d'une reprise à concurrence de leur excédent par rapport aux amortissements planifiés conformément au plan d'amortissement initial.

*Pour les immobilisations dont la durée n'est pas limitée dans le temps, celles-ci ne seront pas amorties. Des réductions de valeur seront enregistrées en cas de moins-value ou dépréciation durable.

Autres immobilisations corporelles

*En cas de nue-propriété, les droits réels immobiliers, à l'exclusion de la quote-part allouée au terrain, sont amortis selon les règles ci-avant ou sur la durée certaine du droit si celle-ci est plus longue.

Immobilisations en cours

*Les immobilisations en cours englobent tous les frais relatifs à des projets immobiliers en cours de construction destinés à servir de façon durable à l'activité de la société, en particulier :

- oLes coûts des travaux et aménagements,
- oLes honoraires des experts (géomètre, architecte, etc.),
- oLes frais financiers directement imputables au projet en cours jusqu'à sa réception provisoire (intérêts, commissions, frais d'avocat directement imputables au crédit, etc.),
- oLa TVA non déductible.

*Les frais relatifs à la promotion du projet (publicité, film, banderole, plaquettes etc.) et les frais relatifs à sa commercialisation sont enregistrés en charges. Il en va de même pour le précompte immobilier et les frais généraux.

*Les immobilisations en cours regroupent les immobilisations dont la réalisation est confiée à des tiers et celles qui sont réalisées par des services de l'entreprise pour son usage.

*Ces biens sont transférés dans les autres postes des immobilisations corporelles et commencent à être amortis à partir de la réception provisoire.

3 : Immobilisations financières

*Les actions et parts sont comptabilisées à leur prix d'acquisition. Des réductions de valeur sont comptabilisées en cas de moins-value ou de dépréciation durable, justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation est détenue. Ultérieurement, chaque participation peut faire l'objet d'une reprise de réduction de valeur en cas de réévaluation.

*Les créances à plus d'un an sont évaluées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de réductions de valeur en cas de dépréciation durable.

4 : Stocks, commandes en cours d'exécution et acomptes reçus

*Il convient de distinguer les travaux effectués dans le cadre de projets immobiliers pour compte de tiers mais non encore réceptionnés, tels les ventes sur plan, lesquels sont enregistrés sous les postes commandes en cours et acomptes reçus, des projets de construction réalisés par la société pour son compte propre mais destinés à la vente, lesquels sont enregistrés sous le poste immeubles destinés à la vente.

*Les stocks et commandes en cours sont évaluées à leur coût de revient direct selon les dispositions suivantes.

Terrains

*La valeur d'acquisition des terrains est constituée du prix d'achat du terrain et des frais accessoires tels que droits d'enregistrement, frais notariaux, coût des mesurages, indemnités éventuelles, commissions payées aux intermédiaires et TVA non déductible. La valeur d'acquisition est majorée du coût des aménagements (création de voiries, honoraires, frais d'études, etc.), démolitions et assainissements, y inclus les charges financières pour la période précédant la mise en état d'exploitation.

Constructions

*Le coût de revient des constructions comprend le coût de construction et les frais qui y sont inhérents, dont le coût des avant-projets.

*Le coût de revient comprend les coûts directs liés à la conception et à la réalisation des projets, en particulier :

- oLe coût des travaux de construction ;
- oLes honoraires (architectes, études techniques spéciales, etc.) ;
- oLes frais financiers (intérêts, commissions, etc.) directement imputables à la construction jusqu'à sa réception provisoire. Les produits (intérêts créditeurs) du placement, le cas échéant, des acomptes reçus sont imputés au coût de revient ;
- oLa TVA non déductible.

*Les frais relatifs à la promotion du projet (publicité, film, banderole, plaquettes etc.) et les frais relatifs à sa commercialisation sont enregistrés en charges. Il en va de même pour le précompte immobilier et les frais généraux.

Ventes sur plan, présentation, reconnaissance du résultat et réduction de valeur

*Les ventes de biens en état futur d'achèvement sont traitées comme des commandes en cours d'exécution.

"Les ventes des biens sont actées sur base du compromis de vente, à la date de levée des conditions suspensives éventuelles. Elles sont enregistrées en acomptes reçus.

"Le résultat des biens vendus sur plan est acté au terme de l'exercice au cours duquel la majorité des réceptions provisoires des biens faisant partie d'un même lot/une même phase de développement ont eu lieu (méthode à l'achèvement des travaux). Les biens invendus sont également transférés en immeubles destinés à la vente au même moment. Des provisions pour garantie entre la réception provisoire et la réception définitive sont également constituées au même moment, si d'application.

"Les commandes en cours d'exécution font l'objet d'une compensation directe avec les acomptes reçus par promotion, au terme de laquelle soit le solde débiteur est présenté comme commande en cours d'exécution, soit le solde créditeur est présenté comme acompte reçu. Au début de chaque exercice, le solde est extourné.

"Les commandes en cours d'exécution font l'objet de réductions de valeur lorsque leur coût de revient, majoré du montant estimé des frais encore à exposer, dépasse leur prix de vente net à la date de clôture de l'exercice. Au cas où ces réductions de valeur seraient insuffisantes, une provision complémentaire est comptabilisée à la date de clôture des comptes.

Immeubles destinés à la vente

"Le poste " immeubles destinés à la vente " comprend les projets immobiliers réalisés par la société pour son propre compte mais qui ne sont pas destinés à l'usage propre de la société.

"Les frais relatifs à ces projets immobiliers en cours de développement sont enregistrés en stock à leur coût de revient lequel comprend le coût des avant-projets et projets.

"S'il apparaît que la probabilité de lancer un projet immobilier devient faible, les frais y afférents capitalisés en stock sont pris en charge.

Cas particulier des locations

"Les provisions facturées (précompte immobilier, etc.) périodiquement aux locataires font habituellement l'objet d'un décompte en fin d'exercice. Si le décompte ne peut être établi au terme de l'exercice, les avances reçues sont comptabilisées au passif du bilan.

5 : Créances à un an au plus

"Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. D'éventuelles réductions de valeur sont actées si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie compromis. Les réductions de valeur sont déterminées sur base individualisée (analyse des services juridique et/ou commercial).

6 : Placements de trésorerie et valeurs disponibles

"Les titres en portefeuille sont valorisés à la valeur d'acquisition ou la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

"Les avoirs à terme et les valeurs disponibles auprès d'institutions financières sont comptabilisés à la valeur nominale.

"La comptabilisation des opérations financières est basée sur la date de l'extrait de compte.

7 : Comptes de régularisation

"Les comptes de régularisation comprennent :

oLe prorata des charges exposées au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices ultérieurs est imputé en "charges à reporter"
 oLes "produits acquis" comprennent les prorata des produits qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à un exercice écoulé
 oLes "charges à imputer" comprennent les prorata des charges qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à l'exercice écoulé
 oLes "produits à reporter" regroupent les prorata de produits reçus au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur qui sont à rattacher à un exercice ultérieur

8 : Provisions pour risques et charges

"Le Conseil d'Administration constitue à la clôture de l'exercice des provisions spécifiques en vue de couvrir des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature qui sont ou probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant. Il s'agit essentiellement de provisions pour gros entretiens ou grosses réparations, provisions pour litiges sociaux ou commerciaux, etc.

9 : Dettes à plus d'un an et à un an au plus

"Les dettes, y inclus les cautionnements en numéraire, sont portées au bilan à leur valeur nominale.

"Les soldes débiteurs des fournisseurs sont transférés en fin de période à l'actif. De même, les soldes créditeurs des clients sont transférés en fin de période au passif.

Ces écritures sont contre-passées au début de la période suivante.

"Les dettes fiscales, salariales et sociales sont évaluées à leur valeur nominale.

"Les provisions pour pécules de vacances sont constituées au terme de l'exercice sur base des rémunérations.

"Les provisions pour gratifications au personnel sont constituées le cas échéant au terme de l'exercice sur base des montants arrêtés par le Comité de Direction.

10 : Conversion de postes en devises

"Les états financiers sont exprimés en euros (EUR).

Les actifs, passifs, droits et engagements monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date de transaction. Les charges et produits sont convertis au taux de change en vigueur à la date à laquelle les produits ou les charges sont portés en compte de résultats.

"Les taux sont basés sur les informations disponibles sur www.oanda.com (utilisation des cours vendeurs de la devise à convertir en euros).

"Les écarts de conversion, tant positifs que négatifs, sont portés en compte de résultats.

?

COMPTE DE RESULTATS

1 : Revenus issus de la location d'actifs

"Les revenus issus de la location d'actifs, loyers et prestations de services, sont enregistrés en produits à concurrence du montant facturé lequel peut inclure des réductions et gratuités.

"Dans le cas où les décomptes de charges communes n'ont pas été facturés à la clôture de l'exercice comptable, les montants estimés à recevoir et/ou à rembourser aux locataires sont portés en créances/dettes pour leur montant net.

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

"Le Conseil d'administration valorise les droits et engagements à la valeur nominale de l'engagement juridique mentionné dans le contrat, à défaut de valeur nominale ou en cas d'impossibilité de la déterminer, ils sont mentionnés pour mémoire.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

HOLDTUB SRL
Drève Richelle 161 / D boîte 19 à 1410 Waterloo (Belgique)
Numéro d'entreprise : 0820.157.863
RPM Brabant Wallon - Nivelles
(la « Société »)

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
12 JUIN 2023

1 OUVERTURE ET COMPOSITION DE LA RÉUNION

Le collège d'administrateurs de la Société décide formellement et expressément, en vertu de l'article 11, b) des statuts de la Société, de délibérer et de décider par écrit sur l'ordre du jour repris ci-après.

Les administrateurs de la société sont :

1. M&P Properties Srl, dont le représentant permanent est Luc Parmentier;
2. ABSOLute Consulting SRL, dont le représentant permanent est Olivier Beguin ;
3. XAVIER PIERLET SRL, dont le représentant permanent est Xavier Pierlet ;
4. KEYSTONE SRL, dont le représentant permanent est Thomas Rihoux.

Tous les administrateurs (i) reconnaissent avoir été informés en temps utile de la réunion, ainsi que des documents à soumettre à la réunion, (ii) renoncent aux formalités et délais de convocation, (iii) marquent leur accord sur l'ordre du jour de la réunion, et (iv) renoncent à la transmission des documents prévue par les statuts et/ou par le Code des sociétés et des associations.

Étant donné que le quorum de présence du Code des sociétés et des associations et des statuts est atteint, le collège d'administrateurs conclut de manière unanime que la réunion peut régulièrement être tenue pour délibérer sur les points à l'ordre du jour.

2 ORDRE DU JOUR

1. Arrêt des comptes annuels relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2022, en ce compris de la proposition d'affectation du résultat ;
2. Approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2022
3. Convocation de l'assemblée générale ordinaire
4. Renonciation aux formalités et délais de convocation
5. Procurations

^{DS}
XP

^{DS}
LP

^{DS}
OB

^{DS}
TR

1/3
Paraphe

3 DELIBERATIONS ET DECISIONS

3.1 ARRÊT DES COMPTES ANNUELS RELATIFS À L'EXERCICE CLÔTURÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022, EN CE COMPRIS DE LA PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le projet de comptes annuels de la Société relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2022 fait l'objet d'une discussion et est finalisé.

Le collège d'administrateurs décide d'arrêter les comptes annuels relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2022, tel que repris en Annexe 1, en ce compris l'affectation du résultat.

3.2 APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION RELATIF À L'EXERCICE CLÔTURÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022

Le collège d'administrateurs décide d'approuver le rapport de gestion relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2022, tel que repris en Annexe 2.

3.3 CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le collège d'administrateurs décide, conformément à l'article 14 des statuts, de convoquer une assemblée générale ordinaire selon la procédure écrite, qui aura substantiellement l'ordre du jour suivant :

1. Prise de connaissance du rapport de gestion et du rapport du commissaire relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2022
2. Affectation du résultat
3. Approbation du projet de comptes annuels de la Société relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2022
4. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2022, en ce compris de la convocation de l'assemblée générale dérogeant aux dispositions légales et statutaires applicables (relatives à la convocation, aux formalités, aux délais et aux dates)
5. Décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2022
6. Procurations

3.4 RENONCIATION AUX FORMALITÉS ET DÉLAIS DE CONVOCATION

Chacun des administrateurs (i) a reconnu avoir été informé en temps utile de l'assemblée générale, ainsi que des documents à soumettre à l'assemblée générale, (ii) a renoncé aux formalités et délais de convocation, (iii) a marqué son accord sur l'ordre du jour de l'assemblée générale indiqué ci-dessus, (iv) a renoncé à la transmission des documents prévue par les statuts et/ou par le Code des sociétés et des associations, et (v) a renoncé à ses droits d'invoquer la nullité en raison d'une irrégularité de forme.

2/3

Paraphe

^{DS}
XP

^{DS}
LP

^{DS}
OB

^{DS}
TR

3.5 PROCURATIONS

Le collège d'administrateurs décide de donner procuration aux administrateurs, à chacun d'eux individuellement avec pouvoir de subdélégation, aux fins de poser tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation des décisions prises.

Le collège d'administrateurs décide de révoquer, avec effet ce jour, l'ensemble des pouvoirs spéciaux accordés à Madame Nathalie Latran.

Compte tenu du souhait de faciliter le respect par la Société de ses obligations en droit des sociétés, le collège d'administrateurs décide d'accorder à chaque administrateur et à Sophie Rysselinck, Yannick Görtz, Véronique Loop et Guillaume Hellebaut, à chacun d'eux individuellement avec pouvoir de subdélégation, les pleins pouvoirs aux fins de poser tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de toutes formalités (y compris, mais sans s'y limiter, la rédaction et la signature de tous les documents et formulaires nécessaires) en vue (i) du dépôt de tous (extraits de) procès-verbaux, décisions, rapports, projets de fusion, scission ou d'apport, actes et autres documents de la Société au greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) de toute publication ou de la publication de toute information que la Société serait tenue de publier aux annexes de Moniteur belge, et (iii), le cas échéant, de toute inscription ou modification des données à la Banque-Carrefour des Entreprises. Cette procuration prendra fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de la Société de 2024.

Fait à Waterloo

Le conseil d'administration

<p>M&P Propertie SRL Administrateur Représentée par Luc Parmentier</p> <p>12-06-2023 14:02:38</p> <p>DocuSigned by: Luc PARMENTIER 12646F5EE9D64E4...</p>	<p>ABSOLute Consulting SRL Administrateur Représentée par Olivier Beguin</p> <p>12-06-2023 15:59:52</p> <p>DocuSigned by: Olivier Beguin 2FCBA87049074EF...</p>
<p>KEYSTONE SRL Administrateur Représentée par Thomas Rihoux</p> <p>12-06-2023 14:46:42</p> <p>DocuSigned by: Thomas Rihoux 77CF6F08147D40A...</p>	<p>XAVIER PIERLET SRL Administrateur Représentée par Xavier Pierlet</p> <p>12-06-2023 12:40:35</p> <p>DocuSigned by: Xavier PIERLET 5E4957D3E780449...</p>

- Annexes :
1. Comptes annuels
 2. Rapport de gestion

RAPPORT DES COMMISSAIRES



**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE
DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE « HOLDTUB »
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022
(COMPTES ANNUELS)**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la société à responsabilité limitée **HOLDTUB** (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 30/06/2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la société à responsabilité limitée **HOLDTUB** durant 7 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels pour l'exercice de 12 mois de la Société, comprenant le bilan au **31/12/2022**, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 2.779.379,38 € et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice à affecter de 22.202,29 €.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au **31/12/2022**, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;



- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer. Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion.

Mention relative au bilan social

En absence de personnel, la société n'a pas établi et déposé de bilan social à la banque Nationale de Belgique conformément à l'article 3 :12,8° du CSA.



Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations, ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Nous n'avons pas à vous signaler d'autre opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations

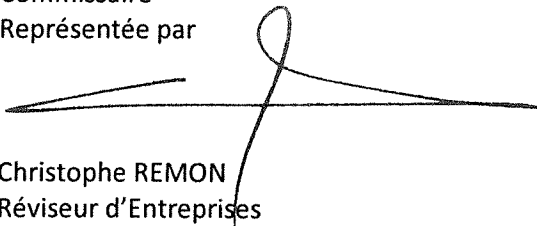
La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Suarlée, le 21 juin 2023

CHRISTOPHE REMON & CO SRL

Commissaire

Représentée par



Christophe REMON
Réviseur d'Entreprises

